



*Le Grand Maître,
Président du Conseil de l'Ordre*

**Monsieur Martin SCHULZ
Parlement Européen
Rue Wiertz
B-1047 BRUXELLES - Belgique**

DK/CA/135

Paris, le 20 janvier 2014

Monsieur le Président,

En tant que représentation des peuples, le Parlement européen est naturellement l'instance dans laquelle les valeurs fondatrices de l'Europe doivent être à la fois défendues et approfondies.

Le respect de la dignité de tous les individus est de ce point de vue un droit essentiel et une exigence que le partage entre compétences nationales et compétences européennes ne saurait amoindrir. A ce titre, il n'est pas contestable que les restrictions souhaitées par le législateur espagnol relatives au droit des femmes à procéder à une I.V.G., constitueraient, si elles sont adoptées, une atteinte particulièrement grave à la dignité des femmes et à leur liberté.

Le Parlement européen n'est pas parvenu, jusqu'à présent, à démontrer que cette question relève du droit fondamental des personnes et qu'elle ne saurait se réduire à un enjeu sanitaire.

L'harmonisation au plan européen des droits des femmes, dans le respect de la liberté des convictions de chacun, constitue un enjeu majeur et une perspective que le Parlement européen s'honorerait à rouvrir. C'est ainsi que progressera l'Europe des citoyens si l'on veut que les peuples retrouvent espoir et confiance dans une construction dont on peut craindre qu'elle soit de plus en plus dépourvue d'une vraie dimension humaine.

Vous comprendrez les préoccupations du Grand Orient de France devant de telles évolutions. Bien entendu, si vous le jugez utile, je me tiens à votre disposition pour évoquer ces questions.

Vous souhaitant bonne réception de ces réflexions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Daniel Keller

Copies : Mr José Manuel BARROSO, Président de la Commission Européenne
Présidents des groupes parlementaires